

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 mai 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° CE3664

présenté par

Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

à l'amendement n° CE|3398 de M. Lecamp

**ARTICLE 9**

Compléter le troisième alinéa par les mots :

« et participe à l'amélioration de la maîtrise des coûts et la stratégie liées à la mécanisation. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par ce sous-amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite qu'un volet relatif à la mécanisation soit intégré dans le diagnostic à l'installation pour alléger les charges de production et contribuer à un système plus durable.

Dans son rapport sur les charges de mécanisation, le CGAAER a porté la conclusion suivante : « la connaissance et la maîtrise du coût de la mécanisation dans les coûts de production restent donc fondamentales dans l'économie des exploitations agricoles. Ces éléments sont d'autant plus importants que les exploitations font aujourd'hui face à la transformation des systèmes de production et que les outils de l'agroéquipement sont au cœur de cette transformation. La substitution du glyphosate, le développement de l'agroécologie, la décarbonation vont entraîner la

mise en œuvre de nouvelles pratiques culturelles et par voie de conséquence le recours à de nouveaux outils ”.

Aujourd’hui, la France est leader européen des charges de mécanisation (sur l’élevage et les céréales entre 25% et 30% des charges d’une exploitation sont consacrées à la mécanisation en France et sur les céréales 30%, contre 19% au Danemark, ou encore 21% aux Pays-Bas).

Selon une étude du réseau Cuma faisant un focus sur la Région Pays de la Loire en 2019 auprès de 87 exploitations agricoles, 60% ont des économies à réaliser par une meilleure optimisation sur le volet mécanisation (la mutualisation par exemple peut permettre une économie de ces charges allant jusqu’à 30%).

Ce poste grève les modèles économiques des nouveaux installés, sans qu’il existe aujourd’hui d’appui sur ce volet, dans le cadre du parcours à l’installation, permettant réflexion stratégique et optimisation pour réduire les coûts de production. Pour améliorer cette maîtrise du coût de la mécanisation, nous proposons que soit intégré, dans les diagnostics du parcours à l’installation, un volet mécanisation. Il s’agit dès lors de l’intégrer dans la conception du modèle économique du futur installé.

Cet amendement a été travaillé avec les CUMA.